

L'INFORMATION MUNICIPALE

VOLUME 35-1 N° 2

JUIN 2022

BONNE FÊTE NATIONALE!

Nous vous invitons à prendre part à nos festivités de la Fête nationale, le vendredi 24 juin 2022.

Vous trouverez la programmation complète à l'intérieur de la présente publication.

Au plaisir de vous voir!



SOMMAIRE

2. CONSEIL EN BREF

3. MOT DU MAIRE | MAIRE SUPPLÉANT

4. MOT DU CONSEILLER | MADA ET FAMILLES

7. NOTRE COMMUNAUTÉ | PETIT MOMENT D'HISTOIRE

9. LOISIRS

10. FÊTE NATIONALE

16. RÈGLEMENTS

18. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



**VILLE DE
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL**

www.vsj.s.ca
f @villesaintjosephdesorel

CONSEILLERS



Jean-Guy Cournoyer
Quartier 1, poste 1
450 743-8779



Pierre St-Louis
Quartier 1, poste 2
450 742-9528



Ginette Richard
Quartier 2, poste 1
450 742-0660



Mélanie Gladu
Quartier 2, poste 2
450 746-7450



Sophie Dufresne
Quartier 3, poste 1
450 881-1322



Michel Latour
Quartier 3, poste 2
450 746-8965

CONSEIL EN BREF

COMMISSION PERMANENTE DU 21 MARS 2022 :

CP-22-054 - Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville - Appel d'offres :

Le Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville et du garage municipal dès que les plans et devis seront terminés par l'architecte.

COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2022 :

CP-22-061 - Ouvrage de surverse DR-02 - Débordement et obstruction :

Le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel entérine le contrat octroyé par le directeur général et greffier-trésorier à la firme d'ingénierie FNX-INNOV pour les travaux d'inspection au coût de 4 225 \$, plus les taxes applicables, et accorde à la firme FNX-INNOV un mandat pour les services professionnels en ingénierie visant le remplacement de l'émissaire pluvial qui sert de trop-plein au régulateur DR-02 au coût de 21 000 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service numéro F2200451B.

CP-22-063 - Remplacement éclairage du parc Charlemagne-Péloquin :

Le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie un contrat à l'entreprise Gimitech pour le remplacement de l'éclairage du parc Charlemagne-Péloquin, et ce, au coût de 11 574 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de prix # GIM-22-037 R0.

CP-22-067 - Embauche à la piscine municipale - Saison estivale 2022 :

Le Conseil municipal autorise l'embauche des ressources humaines pour le fonctionnement de la piscine municipale lors de la saison estivale 2022.

CP-22-070 - Responsable aux loisirs et à la vie communautaire :

Le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel procède à l'embauche de madame Nancy Yelle à titre de responsable aux loisirs et à la vie communautaire selon les conditions de travail négociées entre les parties et présentées au Conseil par le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier.

CP-22-074 - Mandat renouvellement entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie, aux interventions d'urgence et à la fourniture de services spécialisés : Le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à négocier une nouvelle

entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie, aux interventions d'urgence et à la fourniture de services spécialisés avec la Ville de Sorel-Tracy, au moins neuf (9) mois avant sa date d'échéance.

COMMISSION PERMANENTE DU 19 AVRIL 2022 :

CP-22-081 - Rio Tinto Fer et Titane - Parc de l'Ilménite et terrains adjacents - Entretien :

Le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec Rio Tinto Fer et Titane qui consiste à entretenir le parc de l'Ilménite et ses terrains adjacents, aux frais de l'entreprise privée, et sous la gestion de la Ville.

CP-22-082 - Maison de la Musique : Tournée les VÉPRES Musicales :

Le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise l'organisme la Maison de la Musique à tenir l'évènement « La tournée les VÉPRES Musicales » au parc de la Pointe-aux-Pins le dimanche 21 août 2022 et autorise la fermeture de la rue du Fleuve ainsi que la rampe de mise à l'eau.

CP-22-083 - Embauche au camp de jour - Saison estivale 2022 :

Le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel procède à l'embauche des candidats inscrits sur la liste présentée par le directeur général et greffier-trésorier.

COMMISSION PERMANENTE DU 2 MAI 2022 :

CP-22-090 - Balai mécanique et nettoyage de puisards :

Le Conseil accorde le contrat de location d'un balai aspirateur de rues avec opérateur et transport à Les Entreprises Clément Forcier inc. au taux de 86,25 \$/heure, plus les taxes applicables, pour l'année 2022. Le Conseil accorde le contrat de nettoyage de puisards avec opérateur et transport à Les Entreprises Clément Forcier inc. au taux de 21,50 \$/heure, plus les taxes applicables, pour l'année 2022.

CP-22-091 - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) / Programme d'aide à la voirie locale :

Le Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, une demande de subvention dans le cadre du Volet des projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale du Programme d'aide à la voirie locale pour 2022-2023.

Chers citoyens, chères citoyennes,

Saint-Joseph-de-Sorel : active, énergique, dynamique! C'est ce que nous souhaitons pour notre Ville! L'été est à nos portes et vous pouvez profiter de votre Ville qui se fait belle pour l'occasion. Il y a plusieurs parcs où vous pouvez aller vous amuser, vous promener ou simplement vous reposer. Vous êtes nombreux à avoir participé à notre distribution de fleurs annuelles. Vous contribuez, vous aussi, à faire de Saint-Joseph-de-Sorel un endroit accueillant. Au cours de l'été, des membres du Conseil parcourront les rues pour prendre les adresses fleuries.

Le mois de juin, c'est le mois de notre Fête nationale. À Saint-Joseph-de-Sorel, c'est le 24 juin que le comité organisateur vous donne rendez-vous au parc de la Pointe-aux-Pins. C'est une programmation complètement revue qu'ils ont préparée. Les jeunes sont conviés à un atelier de décoration de vélo pour ensuite parader dans les rues de la Ville. En soirée, un spectacle du groupe *Les Mouches du Capitaine* animera le parc de la Pointe-aux-Pins avec de la musique complètement francophone. Je veux remercier les membres du comité organisateur qui ont fait beaucoup de travail dans les derniers mois pour vous concocter ces festivités!

Dans les derniers mois, notre équipe administrative s'est modifiée. Je veux en tout premier lieu féliciter monsieur Patrick Delisle, nouveau directeur général et greffier-trésorier. Il prendra le relais de monsieur Martin Valois qui prend une retraite bien méritée avec près de 28 années de loyaux services. En février dernier, madame Christina Gemme s'est jointe à notre équipe à titre d'assistante greffière-trésorière. Un nouveau poste a été créé au service des loisirs. C'est madame Nancy Yelle qui occupe le poste de responsable aux loisirs et à la vie communautaire. Toutes mes félicitations à vous et bon parcours à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. En avril dernier, nous apprenions le décès de madame Raymonde Latour, employée de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel depuis 1999. Une perte importante pour notre équipe. Je tiens à offrir mes plus sincères sympathies à sa famille et ses proches.

En terminant, je me joins aux membres du Conseil municipal pour vous souhaiter une très heureuse Fête nationale du Québec. Profitez bien de votre été! Au plaisir de vous croiser dans un parc de Saint-Joseph-de-Sorel.



Vincent Deguisse, maire
450 881-3316



MAIRE SUPPLÉANT | DU 11 JUILLET AU 17 OCTOBRE 2022

GINETTE RICHARD

Quartier 2, poste 1

Madame Ginette Richard a été élue pour la première fois en novembre 2017, puis une seconde fois en novembre 2021. Elle est membre des comités suivants : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), Comité de la Fête des bénévoles, Comité de la Fête nationale, Comité des Finances, Comité du Patrimoine, Comité de Sécurité Incendie et Comité régional culturel (CRC) en tant que représentante de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

PIERRE ST-LOUIS, MAIRE SUPPLÉANT DU 14 MARS AU 11 JUILLET 2022

MOT DU CONSEILLER

Bonjour à vous,

C'est avec plaisir que je vous écris pour la première fois dans le bulletin municipal. Je veux vous remercier pour la confiance que vous m'accordez de vous représenter en tant que conseiller municipal du quartier 1. Nous sommes au tout début de l'été et nous pouvons profiter de nos parcs et des lieux extérieurs de la Ville. Je vous invite à les visiter, que ce soit à pied ou à vélo. Qui sait, peut-être que nous nous croiserons! Je tiens à vous rappeler d'être sécuritaire lors de vos déplacements. Que vous soyez piétons, cyclistes ou automobilistes, la prudence doit toujours être de mise.

Avant de terminer, n'oubliez pas de participer aux activités de la Fête nationale du Québec. Ce sera une belle occasion de célébrer et nous rencontrer. Le spectacle de fin de journée sera au parc de la Pointe-aux-Pins et toute la programmation est dans le bulletin municipal.

Je vous souhaite un bon été!

Pierre St-Louis, conseiller
Conseiller municipal quartier 1, poste 2

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET DES FAMILLES

La programmation pour la saison estivale du Carrefour Naissance-Famille est maintenant disponible. Pour plus d'information, nous vous invitons à communiquer avec l'équipe du Carrefour par téléphone au **450 743-0359**, en personne en vous rendant au **5750, chemin Saint-Roch** ou en visitant le **www.carrefournaissancefamille.com**.

CARREFOUR
NAISSANCE • FAMILLE

PROGRAMMATION
ESTIVALE 2022

On cultive la famille!

5750, CHEMIN ST-ROCH, SOREL-TRACY
WWW.CARREFOURNAISSANCEFAMILLE.COM

RETRAITE ET NOMINATIONS

Retraite de Martin Valois

C'est le 27 mai 2022 que monsieur Martin Valois s'est dirigé vers une retraite bien méritée. Monsieur Valois a œuvré à titre de directeur général et greffier-trésorier, au sein de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, pendant près de 28 ans. Nous tenons à le remercier profondément pour son professionnalisme et son engagement pour la Ville et nous lui souhaitons une très bonne retraite!



Nomination de Patrick Delisle

Le 30 mai 2022, monsieur Patrick Delisle est entré en fonction à titre de directeur général et greffier-trésorier. Monsieur Delisle était à l'emploi de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel à titre d'assistant greffier-trésorier et directeur général adjoint depuis un peu plus d'un an. Fort de son expérience de plus de 20 ans dans le monde municipal, monsieur Delisle était la personne tout indiquée pour prendre le poste de direction générale. Nous lui souhaitons le meilleur des succès dans ces nouvelles fonctions.

Nomination de Christina Gemme Larivière

Madame Christina Gemme Larivière s'est jointe à l'équipe administrative de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, le 14 février dernier. Madame Gemme Larivière occupe le poste d'assistante greffière-trésorière. La qualité de son dossier scolaire et son assurance ont fait en sorte qu'elle soit la personne retenue lors du processus de sélection. Madame Gemme Larivière assure la comptabilité et le suivi budgétaire de la Ville. Nous souhaitons la bienvenue à Christina dans l'équipe!



Nomination de Nancy Yelle

Madame Nancy Yelle est entrée en fonction le 25 avril 2022. Madame Yelle occupe le nouveau poste de responsable aux loisirs et à la vie communautaire. Son expérience en organisation d'événements et en gestion a fait qu'elle était la personne toute désignée pour se joindre à nous. Elle sera responsable de l'organisation et du développement des loisirs (terrain de jeux, piscine, aréna, etc.) en plus d'être le lien entre la Ville et ses organismes. Nous souhaitons le meilleur des succès à madame Yelle!

VENTE DE GARAGE - SANS FRAIS ET SANS PERMIS



Les ventes de garage, pour la saison estivale 2022, sont autorisées sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, selon les modalités suivantes :

Toute personne est autorisée de tenir une vente de garage aux dates suivantes :

- Les 13 et 14 août 2022

Un permis n'est pas nécessaire pour tenir une vente de garage. Seuls des biens usagés d'utilité domestique peuvent être mis en vente. Aucun affichage faisant la promotion de la vente de garage n'est autorisé à quelque endroit que ce soit avant ou pendant la vente.

Une vente de garage est permise uniquement sur le terrain où se trouve un bâtiment résidentiel ou mixte (commerce ou résidence) et doit se dérouler entre 8 h et 20 h.

La propriété où se tient la vente de garage doit être dégagée et nettoyée à la fin de chaque période autorisée.

RAMPE DE MISE À L'EAU DE LA POINTE-AUX-PINS



Pour 2022, il n'y a aucun coût pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc de la Pointe-aux-Pins. Cependant, l'achat d'une passe pour le stationnement est obligatoire, tout comme la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Le coût de la passe pour le stationnement est fixé à 25 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et à 100 \$ pour les non-résidents.

Un maximum de 50 passes sera émis au Parc de la Pointe-aux-Pins. La passe est obligatoire à compter du 1^{er} juin 2022.

L'enregistrement du véhicule (papier vert) ainsi qu'une preuve de résidence pour les résidents de Sorel-Tracy sont obligatoires pour l'émission de la passe.

CIVISME

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel déploie des efforts constants afin d'améliorer la qualité de vie de tous les résidents et de rendre notre Ville plus propre et plus sécuritaire.

Nous vous demandons d'être respectueux envers les règles de base du civisme, telles que promener son chien en laisse, les empêcher d'aboyer et de ramasser les excréments, mais aussi de tondre son gazon et d'effectuer des travaux avec de la machinerie émettant de forts décibels à des heures raisonnables, d'écouter de la musique à un volume minimal, de diminuer sa consommation d'eau en lavant sa voiture ou encore en lavant son entrée de cour, etc. De cette façon, chaque citoyen contribue au bien-être et à la vie paisible de son quartier.

En investissant dans le respect du bon voisinage et du civisme, nous collaborons tous au maintien de notre quiétude dans nos quartiers et l'amélioration de notre qualité de vie.

VENIR À BOUT DE L'HERBE À POUX

Comment l'identifier?

- L'herbe peut atteindre jusqu'à 70 cm;
- Les feuilles sont très découpées, d'un vert uniforme des deux côtés;
- Les fleurs en épi sont d'un vert jaunâtre à l'extrémité de la plante;
- La tige est ferme, poile et d'un vert grisâtre qui rougit à la floraison;
- Les racines sont courtes et faciles à arracher.



Comment contrôler?

- Sensibiliser votre entourage;
- Déraciner avant sa période de pollinisation (fin juillet, début août)
- Effectuer la coupe sur les terrains vagues et publics à la mi-juillet et à la mi-août.

Comment prévenir?

- Recouvrir le sol de matériaux inertes (paillis ou copeaux de bois);
- Planter un couvert végétal compétitif, en utilisant des semences résistantes (trèfle, gazon, etc.)

Pour en savoir plus
ou pour participer
à notre campagne...



visitez notre site web au pq.poumon.ca



L'ASSOCIATION PULMONAIRE[™]
Québec

6070, rue Sherbrooke Est, bureau 104
Montréal (Québec) H1N 1C1
514 287-7400 / Téléc. 514 287-1978
info@pq.poumon.ca

DÉCÈS DE MME RAYMONDE LATOUR

C'est avec beaucoup de regret et une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Madame Raymonde Latour, survenu le 14 avril dernier au Centre hospitalier de l'Université de Montréal. Madame Latour était à l'emploi de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel depuis mai 1999.

Le départ de Madame Latour est une grande perte pour la communauté et notre organisation. Avec son sourire, sa bonne humeur et son grand dévouement, elle était toujours présente pour ses collègues et les citoyens. Madame Latour était aussi reconnue pour son engagement bénévole au sein d'organisations sportives de la région.

Nous offrons à la famille nos plus sincères condoléances et partageons son chagrin.



PETIT MOMENT D'HISTOIRE



La mode féminine au début du XX^e siècle est caractérisé par l'allègement progressif des vêtements et de leurs courbes. Avant les années 1920, qui cristallisent cette tendance, les années 1910 proposent à la fois une plus grande liberté de mouvement, tout en ayant une structure à la taille. Les accessoires font partie intégrante de ce style, avec les chaussures montées et les grands chapeaux.

Photographiées sur la rue Montcalm au début du siècle, Marie-Anne Bergeron (debout) et mlle Péloquin (sa voisine) ne font pas exception. Même si les manteaux cachent en partie la silhouette des robes, on remarque toutefois les souliers et le chapeau caractéristique de cette période.



**SOCIÉTÉ HISTORIQUE
PIERRE-DE-SAUREL**
• ACQUÉRIR • CONSERVER • DIFFUSER •

POLITIQUE DE TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE

La politique de tarification préférentielle pour les familles, les étudiants, les prestataires de la Sécurité du revenu et les personnes à faible revenu s'applique aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel.

Veuillez noter que la présente politique de tarification préférentielle ne s'applique pas sur une inscription à un voyage :

- dans le cadre de la Semaine du loisir en fête de la Ville de Sorel-Tracy
- du camp de jour Plaisirs d'été de la Ville de Sorel-Tracy
- du terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Si applicable, la politique de tarification préférentielle s'établit de la façon suivante :

PAYABLE À 100 %	Inscription du 1^{er} ENFANT à l'activité dont le coût est le plus élevé * Un rabais est applicable sur l'inscription d'un enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu (50 %) ou d'une famille à faible revenu (25 %).
PAYABLE À 50 %	Inscription du 2^e ENFANT (en prenant la 2^e activité la plus chère) * La gratuité est applicable sur l'inscription d'un 2 ^e enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu. Un rabais est applicable sur l'inscription d'un 2 ^e enfant d'une famille à faible revenu (75 %).
GRATUIT	Inscription du 3^e ENFANT et plus (toujours en ordre décroissant du coût) * La gratuité est applicable sur l'inscription des autres enfants d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou à faible revenu.

PROCÉDURE À SUIVRE POUR BÉNÉFICIER DE LA TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE :

- a) Vous complétez votre inscription à l'activité offerte par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy ou par l'une des Associations accréditées par celle-ci et selon les modalités d'inscription de ces dernières.
- b) Vous soumettez par la suite une demande de remboursement auprès de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en présentant le reçu d'inscription et les autres documents requis.
- c) Après avoir eu la confirmation de l'inscription et/ou du début de l'activité par la Ville de Sorel-Tracy ou par les Associations accréditées, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel émettra, dans un délai raisonnable, un chèque pour le remboursement.
- d) Toute personne qui annule une inscription à une activité après le début de celle-ci et qui reçoit un remboursement complet ou partiel de la Ville de Sorel-Tracy ou de l'une des Associations accréditées devra rembourser la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour le montant de remboursement reçu en trop.

NOTES : * pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu, le parent-payeur est tenu de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant.

* Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'une personne à faible revenu, le parent-payeur doit présenter une preuve de revenu originale où figure le revenu familial (ex. : avis de cotisation fédéral ou provincial), ce revenu devant être inférieur à 25 000 \$.

Exemple d'une famille de 3 enfants :

- 1^{re} vague**
- Jean a 4 ans et suit un cours qui coûte 50 \$; il devra payer 100 % du coût — 1^{er} enfant
 - Simon a 11 ans et suit un cours qui coûte 45 \$; il devra payer 50 % du coût — 2^e enfant
 - Marc a 10 ans et suit un cours qui coûte 42 \$; il bénéficiera d'une gratuité — 3^e enfant
- 2^e vague :**
- Le même Simon suit un 2^e cours à 40 \$; il devra payer 100 % du coût, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 1^{er} enfant (au sens de l'inscription la plus chère)
 - Le même Jean suit un 2^e cours à 38 \$; il devra payer 50 %, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 2^e enfant (au sens de la 2^e inscription la plus chère).

PISCINE - BAIN LIBRE



HORAIRE

DATE : du 19 juin au 21 août 2022 (si la température le permet)

HEURE : Tous les jours de 12 h 30 à 20 h 30

COÛT : GRATUIT pour toute la population

RÈGLEMENTS

1. Le port du casque de bain est OBLIGATOIRE.
2. TOUTE CONSOMMATION est prohibée à la piscine.
3. Toute personne en état d'ébriété ou autre ne pourra être admise à la piscine.
4. Il est défendu de courir, pousser, bousculer.
5. Après avertissement, le responsable pourra expulser toute personne qui ne respecte pas les règlements.

N.B. D'autres règlements seront affichés à l'intérieur du pavillon.

TERRAIN DE JEUX - LAVE AUTO



Encore une fois cette année, les animateurs et les jeunes du Terrain de jeux de Saint-Joseph-de-Sorel organisent leur lave-auto annuel. C'est un événement à ne pas manquer, le 21 juillet 2022 de 13 h à 15 h dans le stationnement du Centre Récréatif Aussant, près du terrain de pickleball. Les voitures pourront être lavées au coût de 5 \$ et les camions au coût de 7 \$. On vous y attend avec impatience!

AÎNÉS ACTIFS



Les cours ont débuté le 26 mai dernier, et se tiendront tous les jeudis de 9 h à 10 h 30, jusqu'au 18 août 2022. Pour toute information, nous vous invitons à visiter la page **Facebook Aînés actifs St-Joseph**.

TERRAIN DE JEUX 2022



Le terrain de jeux sera en opération du **27 juin au 12 août 2022, du lundi au jeudi de 9 h à midi et de 13 h à 15 h et le vendredi de 9 h à 11 h 30** au Centre Récréatif Aussant (Aréna).

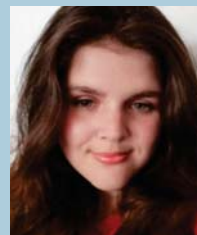
INSCRIPTIONS ET SERVICES DE GARDE DU MIDI

Le coût de l'inscription est gratuit pour les résidents et de 100 \$ pour les non-résidents. Prendre note que vous avez jusqu'au **23 juin 2022** pour payer le service de garde du midi, ainsi que l'inscription pour les enfants non-résidents.

Pour s'inscrire au terrain de jeux, vous devez être âgés de 5 à 12 ans.

NOMINATIONS

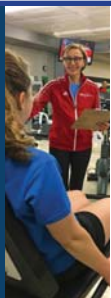
Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est heureux de vous présenter les nominations aux postes de responsable du terrain de jeux et de la piscine municipale pour la saison 2022.



Madame Doriane Roy
Chef-monitrice, Terrain de Jeux



Madame Camille Deguisse
Sauveteur en chef, piscine municipale



KINO GYM-ATOUT

DIFFÉRENTS TYPES D'ABONNEMENT DE 1 À 12 MOIS

INCLUANT

- Évaluation de la condition physique
- Programme d'entraînement personnalisé



PROGRAMMES JEUNESSE

FÊTE D'ENFANTS

- 5 à 12 ans
- Forfaits avec ou sans escalade
- 3 heures d'animation
- Plusieurs activités offertes !



COURS EN GROUPE

DÈS LE 17 MAI (10 SEMAINES)

MAMANS-BÉBÉS

ENTRAÎNEMENT EXTÉRIEUR

PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS

CÉGEP SOREL TRACY

Centre sportif

3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

450 743-9127

www.cegepst.qc.ca/centre-sportif



SPÉCIAL 3 MOIS ÉTÉ : DU 22 MAI AU 26 JUIN

JOIGNEZ-NOUS!



LA FÊTE NATIONALE
DU QUÉBEC

QUÉBEC 0 MONTRÉAL 0
PÉRIODE 3
00:01

SOIS VITE SUR TES
PATRIE

NOTRE LANGUE AUX MILLE ACCENTS

En partenariat avec
Québec

Mouvement national
des Québécoises
et Québécois

Comité de
la fête nationale

Fête nationale 2022 à Saint-Joseph-de-Sorel

Le comité organisateur invite les résidents à décorer leur maison pour rendre la ville plus festive !



« Venez découvrir notre langue
aux milles accents! »

Vendredi 24 juin

- 14 h Activité *Décor ton vélo* et maquillage
- 16 h Défilé des jeunes
- 16 h 30 Tirage et remise d'un prix
- 17 h Pique-nique à la Pointe-aux-Pins
- 19 h 30 Spectacle des Mouches du Capitaine
- 20 h 45 Entracte et discours patriotique
- 21 h Spectacle des Mouches du Capitaine
- 23 h Fin des festivités

Les membres du Comité organisateur de la Fête nationale du Québec, le maire et les conseillers(ères) vous souhaitent une **JOYEUSE FÊTE NATIONALE !**

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tient à souligner la contribution du Gouvernement du Québec et du mouvement National des Québécoises et Québécois, ainsi que la participation du Député fédéral de Bécancour-Nicolet-Saurel, M. Louis Plamondon et du Député provincial de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond.

ALERTES MUNICIPALES



Ville Saint-Joseph-de-Sorel

ALERTES MUNICIPALES

**Soyez informé
immédiatement
quand ça compte !**

Inscrivez-vous à notre système
personnalisé d'alertes
concernant votre municipalité.

SERVICE GRATUIT

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins

TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL



avis
d'ébullition



interruption de
l'eau potable



bris
d'aqueduc



chaleur
accablante



eau brouillée



non-consommation
de l'eau



alerte



avis
important

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !

vsjs.ca • 450 742-3744



14^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF



La 14^e édition du Tournoi de golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se tiendra le VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022 au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes ». C'est avec fierté que monsieur Daniel Lequin a accepté la présidence d'honneur pour cette édition.

Monsieur Lequin, journaliste pendant plusieurs années, blogueur sur la course à pied pour rds.ca et auteur du livre 100 marathons plus tard... avec le cancer!, aura le plaisir de vous rencontrer lors de cette activité-bénéfice qui répond à un besoin régional grandissant.

Nous vous rappelons que les profits de ce tournoi seront, en grande partie, remis à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées. Des profits seront également remis à la Fondation de l'Hôtel-Dieu.



Daniel Lequin
Président d'Honneur
du tournoi

**Réservez à votre agenda la date du
vendredi 9 septembre 2022.**

Au plaisir de vous rencontrer
lors de cette journée spéciale!



COÛT D'INSCRIPTION

Forfait golf	190\$
inclus déjeuner buffet, golf, voiturette & souper	
Golf seulement	100\$
inclus déjeuner brunch, golf & voiturette	
Souper seulement	90\$

JOURNÉE HORTICOLE 2022



Il y a quelques jours, nous avons tirés les noms de soixante (60) citoyens, ayant participé au concours des boîtes à fleurs, jardinières suspendues, plantes vivaces et arbustes. Les voici:

BOÎTES À FLEURS

- Roger Corbeil
- Nicole Fecteau
- Carl Lemoine
- Jean-Pierre Duchesneau
- Lina Desbiens
- Andrée Gendron
- Maryse Fagnan
- Réal Girard
- Louise Labrèche
- Doris Bonneville
- Jacques Desmarais
- Michel Cormier
- Nicole Mathieu
- Alexandra Laferté
- Pauline St-Louis

JARDINIÈRES

- Kathleen C. -Bissonnette
- Pierre René
- Franceska Haskell
- Jacqueline Rivet
- Louise Paré
- Robert Matteau
- Élisabeth Mandeville
- Denise Godon
- Annie Auger
- Jany Rousseau
- Yasmina Desmette
- Linda Gemme
- Noémie Potvin-Ayotte
- Luc Hurteau
- Catherine Deguise

PLANTES VIVACES

- Louise Houle
- Thérèse Bissonnette
- Pauline Chouinard
- Nathalie Salvail
- Jeannette Joyal
- Sylvie Dauphinais
- Jean-Gilles Valois
- Lise Bourget
- Yvon Pélouquin
- Louise Roy
- Jean-Claude Yergeau
- Francine Cormier
- Alain Pélouquin
- Raynald Deguise
- Sophie Bergeron

ARBUSTES

- Josée Rousseau
- Aliette Lesieur
- Jean-Claude Latour
- Michel Aubertin
- Isabelle Morin
- Nancy Lessard
- Michèle Labrecque
- Sharon Bibeau
- Francine Cournoyer
- Ginette Bellemare
- Edith Baragar
- Martin Trottier
- Sylvie Cadieux
- Liette Leclerc
- Chantal Chartrand

Félicitations aux gagnants!

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT COLLECTIF



Horaire
jours fériés
Dès le 4 juillet 2022

ZONES 1 À 4

6 h 15*	7 h 15*	8 h 15*	9 h 15*	10 h 15*
11 h 15*	12 h 15*	13 h 15*	14 h 15*	15 h 15*
16 h 15*	17 h 15*			

JOUR DE L'AN Service jours fériés ¹	FÊTE NATIONALE Service jours fériés ¹
LENDEMAIN DU JOUR DE L'AN Service jours fériés ¹	FÊTE DU CANADA Service jours fériés ¹
VENDREDI SAINT Service de fin de semaine ²	FÊTE DU TRAVAIL Service jours fériés ¹
DIMANCHE DE PÂQUES Service jours fériés ¹	ACTION DE GRÂCE Service jours fériés ¹
LUNDI DE PÂQUES Service de fin de semaine ²	NOËL Service jours fériés ¹
FÊTE DES PATRIOTES Service jours fériés ¹	LENDEMAIN DE NOËL Service jours fériés ¹

¹ Le bureau est ouvert.

² Le bureau est fermé.

* Réservation la veille avant la fermeture du bureau.

450 743-3336



www.stcpierredesaurel.ca
www.taxibus-reservations.ca



[stcpierredesaurel](https://www.facebook.com/stcpierredesaurel)

Pour une mobilité régionale **accessible!**

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT COLLECTIF



450 743-3336

Horaire
régulier

Dès le 4 juillet 2022

ZONE 1

Départs du lundi au vendredi

5 h 45*	6 h 15*	6 h 45*	7 h 15	7 h 45
8 h 15	8 h 45	9 h 15	9 h 45	10 h 15
10 h 45	11 h 15	11 h 45	12 h 15	12 h 45
13 h 15	13 h 45	14 h 15	14 h 45	15 h 15
15 h 45	16 h 15	16 h 45	17 h 15	17 h 45
18 h 15	18 h 45	19 h 15	20 h 15	21 h 15
22 h 15**	23 h 15**	00 h 15**		

ZONE 1

Départs du samedi et dimanche

6 h 15*	7 h 15*	8 h 15*	9 h 15	10 h 15
11 h 15	12 h 15	13 h 15	14 h 15	15 h 15
16 h 15	17 h 15	18 h 15	19 h 15**	20 h 15**
21 h 15**	22 h 15**	23 h 15**	00 h 15**	

ZONES 2 À 4

Départs du lundi au dimanche

6 h 15*	7 h 15*	8 h 15	9 h 15	10 h 15
11 h 15	12 h 15	13 h 15	14 h 15	15 h 15
16 h 15	17 h 15	18 h 15	19 h 15**	20 h 15**
21 h 15**	22 h 15**	23 h 15**	00 h 15**	

* Réservation la veille avant la fermeture du bureau.

** Réservation le jour même avant la fermeture du bureau.

RÈGLEMENTS

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT #RM-2017 (CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE)

SALUBRITÉ

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou d'un autre bâtiment doit tenir cette même maison ou bâtiment, ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libre de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque. Il s'agit des mêmes conditions pour tout propriétaire possédant un terrain vacant.

Il constitue une nuisance publique de laisser sur un terrain ou à l'extérieur d'un immeuble :

- Un véhicule routier non immatriculé pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, tout objet hors d'état de fonctionnement ou qui ne peut plus servir à l'usage auquel il est destiné ;
- Des papiers, des cartons, des bouteilles vides, des éclats de verre, des pneus, des contenants inutilisés, de la ferraille, des pièces de véhicules ou de machinerie ;
- Du bois (à l'exclusion du bois de chauffage), de la pierre, du métal, de la brique, de la terre, du sable, du gravier ou autre matériau granulaire ou de construction, sauf lors de travaux de construction ou de rénovation qui sont en cours de réalisation, et ce, pour la durée des travaux ;
- Des débris de construction tels que des planches, des tuyaux, du matériel électrique, des briques, des pierres, des clous, de l'acier, des bardeaux d'asphalte, du vinyle et autres matériaux similaires, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Une ou des matières fécales, un ou des déchets organiques en décomposition, dangereux, polluants ou contaminants, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Un amoncellement de branches ou d'arbres sauf en bordure du chemin public en période de ramassage de branches et d'arbres. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 18)** ;
- Des eaux stagnantes, un ou des animaux morts, de l'herbe à poux ou de l'herbe à puce, de la berce du Caucase, etc. ;

Il est aussi interdit de laisser les matières résiduelles autrement que dans un contenant permis et prévu à cet effet ou des matières nauséabondes ou nuisibles. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 18).**

BRUIT

Il constitue une nuisance de faire du bruit ou de faire usage de toute chose faisant du bruit d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résident de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

FEU À CIEL OUVERT

Il est possible de faire des feux à ciel ouvert aux conditions suivantes : allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet, le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle. Il faut le placer à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment et de 2 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

HERBE, BROUSSAILLES, ETC.

Il constitue une nuisance de laisser croître de l'herbe, des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes.

• PERMIS

RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Vous devez vous procurer un permis lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre propriété ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, etc., en communiquant à l'Hôtel de Ville au 450 742-3744 pour y faire préparer ledit certificat, au moins une semaine, avant la date prévue des travaux.

INSTALLATION D'UNE PISCINE

Un permis gratuit est obligatoire pour installer une piscine creusée et/ou hors terre.

ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation au coût de 10,00 \$.

Veillez noter que les règlements complets sont disponibles à l'Hôtel de Ville. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'administration, au 450 742-3744.

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT MUNICIPAL 251 CONCERNANT LA GARDE DES CHATS, CHIENS ET AUTRES ANIMAUX

Constitue une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHIENS



- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques.
- Le défaut d'obtenir une licence ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

CHATS



- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville ;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques ;
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances ;
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX



- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
 - Un ou plusieurs coqs ;
 - Un ou plusieurs pigeons ;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane ;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

QUICONQUE CONTREVIENT À QUELQUE DISPOSITION DU PRÉSENT RÈGLEMENT COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE DES AMENDES PRÉVUES AUDIT RÈGLEMENT.



Le Centre animalier Pierre-De Saurel est ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le Centre animalier.

Local temporaire: 57, rue George, Sorel-Tracy (QC) J3P 1B9

Courriel : adopte.caps@gmail.com

Suivez le CAPS sur Facebook



BRIS DE BAC ROULANT



Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel, par téléphone au **450 743-2703** ou par courriel à **mrc@pierredesaurel.com**.

Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant les différentes collectes, veuillez contacter la MRC de Pierre-De Saurel.

ACHAT DE BAC ROULANT



Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant (240 ou 360 litres) actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous les procurer auprès d'une quincaillerie locale ou auprès de la compagnie EBI Environnement Inc. au 1 800 781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les 3 bacs roulants (bleu, noir et brun) sont obligatoires.

Pour l'obtention d'un bac à compost (bac brun), veuillez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel.

COLLECTE DE RÉSIDUS VERTS



La collecte de résidus verts s'effectuera dans les 2 et 24 novembre 2022.

COLLECTE DE BRANCHES



La collecte de branches s'effectuera dans le 16 juin et 20 octobre 2022.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables s'effectuent le jeudi au deux semaines, en alternance, toute l'année.

La collecte des matières organiques s'effectue aussi le jeudi, à toutes les semaines, durant la période du 7 avril au 24 novembre 2022.

ENTREPOSAGE DES BACS



Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de la circulation à l'aide d'un écran visuel.

COLLECTES D'ORDURES MÉNAGÈRES (AJOUT)



Des collectes d'ordures ménagères (bacs noirs) ont été ajoutés au calendrier. Voici les dates à retenir : **le 22 décembre 2022.**

ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Le site est situé au 3145, rue Joseph-Simard. Pour la période du **2 décembre 2021 au 26 mars 2022**, il sera ouvert au public les jeudis, vendredis et samedis de 9 h à 16 h. Pour la période du **30 mars au 27 novembre 2022** il sera ouvert au public du mercredi au dimanche de 9 h à 16 h 15. Le service est offert aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel, sans frais.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

Résidus de construction, de rénovation et de démolition (béton, ciment, bois, gypse, plâtre, bardeaux d'asphalte, isolants, etc.) • Résidus verts (feuilles, branches et résidus de jardin) • Meubles et appareils électroménagers • Pneus • Résidus domestiques dangereux (RDD) de type résidentiel • Déchets d'équipements électriques et électroniques • Lampes au mercure (tubes fluorescents, à induction ou UV, lampes fluocompactes, lampes à décharge à haute intensité (DHI) et autres) • Matières recyclables.

MATIÈRES REFUSÉES :

Les pièces d'auto (sauf les pneus et les batteries), les matières putrescibles (les jeter dans le bac brun), la terre contaminée, le Bisphénols polychlorés (BPC), les armes, explosifs et feux d'artifice.

Les déchets et les matériaux de construction ne sont pas acceptés au Recylo-Centre, situé au 165, avenue de l'Hôtel-Dieu.

Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.

COLLECTES DES ENCOMBRANTS : 7 JUILLET • 4 AOÛT • AUCUNE EN SEPTEMBRE • 6 OCTOBRE 2022



MATIÈRES ACCEPTÉES :

Abri d'auto • ABS • Baignoire • Balançoire • Barbecue au gaz propane • Bicyclette • Bureau • Chaise • Chaise berçante • Chauffe-eau • Commode • Desserte • Divan • Douche • Évier • Fauteuil • Fournaise • Gros objets • Gros rebuts • Lavabo • Lit • Matelas • Meubles • Plastique agricole souillé de terre • Poussette • Réservoir d'eau chaude • Sapin de Noël artificiel • Sofa • Sommier • Table • Table de chevet • Tapis • Toile de piscine • Toilette • Tuyau ABS • Vélo • etc.

MATIÈRES NON-ADMISSIBLES :

Les matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres), les pièces d'autos (y compris les pneus).

DISPOSITION DES MATIÈRES :

Sur le sol de la propriété devant la façade portant le n° civique à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci.

MATIÈRES SUR DES REMORQUES :

Afin d'éviter tout incident et confusion (risque de ramasser des matières dont les propriétaires n'ont pas l'intention de s'en départir), les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

IMPORTANT : Afin d'éviter qu'un contenant dont le propriétaire ne souhaite pas se départir soit ramassé avec les matières mises à l'intérieur, mettez les matières dans des sacs ou dans des boîtes dont le poids ne doit pas dépasser 10 kg ou 22 lb.

MISSION : RÉDUCTION ! : Vous voulez vous départir d'un objet ou d'une matière, mais vous ne savez pas comment? Rendez-vous sur le <https://missionreduction.com> et recherchez-le dans l'outil de tri et suivez les indications. Si vous ne parvenez pas à trouver, n'hésitez pas à contacter la MRC de Pierre-de Saurel, au **450 743-2703**.

LE BON POSITIONNEMENT DES BACS



Les bacs et les matières destinées à la collecte (encombrants, branches, sacs de feuilles) doivent être placés à la limite de la propriété sans empiéter sur les voies publiques que ce soit le trottoir ou la chaussée. Un mauvais positionnement des bacs gêne la circulation un danger pour les usagers.

Le bon positionnement des bacs permet :

- Aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant de circuler de façon sécuritaire ;
- Aux piétons et aux personnes se promenant avec une poussette de marcher en toute sécurité ;
- Aux diverses machineries de procéder au nettoyage ou au déneigement adéquat des rues.

Il est important que le couvercle des bacs soit fermé. Ne pas placer les roues et la poignée du bac vers la rue. Ne rien déposer sur les bacs et ne pas les surcharger. En cas d'insuffisance d'espace dans votre bac bleu, les sacs de plastique transparents contenant des matières recyclables sont acceptés, lorsque déposés à côté de celui-ci.

BAC NOIR SUPPLÉMENTAIRE



Les propriétaires désirant bénéficier, ou bénéficiant de la collecte de plus d'un bac, doivent s'acquitter, auprès de leur municipalité, d'une taxe au montant de 60 \$ par bac supplémentaire. Une étiquette autocollante leur sera remise ; celle-ci devra être collée sur le bac excédentaire à compter du 1^{er} janvier, et sera valide pour l'année en cours uniquement. Afin de favoriser la récupération et le recyclage, il est à noter que le nombre de bacs bleus permis est, quant à lui, illimité et sans frais.

Veuillez noter que les étiquettes achetées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2022 coûteront 60 \$ et celles achetées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2022 coûteront 35 \$

ATTENTION ! Vous avez droit à un bac à déchets par taxe d'ordures que vous payez par unité d'habitation. Par exemple, si vous payez deux taxes d'ordures, vous avez droit à deux bacs à déchets sans devoir payer les frais supplémentaires de 60 \$.

Les étiquettes 2022 pour les bacs roulants à déchets supplémentaires sont disponibles à l'Hôtel de Ville.

HÔTEL DE VILLE

700, rue Montcalm | Saint-Joseph-de-Sorel
Québec | J3R 1C9

T. 450 742-3744 | F. 450 742-1315

www.vsjs.ca | ville@vsjs.ca

 @villesaintjosephdesorel

BUREAU ADMINISTRATIF

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au jeudi :
8 h 30 à 16 h 30

Vendredi :
8 h 30 à 13 h

Nous sommes ouvert
sur l'heure du dîner.

TRAVAUX PUBLICS

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au vendredi :
8 h à 12 h | 13 h à 17 h

HORAIRE D'ÉTÉ*

Lundi au jeudi :
7 h à 12 h | 13 h à 17 h

Vendredi :
8 h à 12 h

*Horaire d'été : du 1^{er} lundi de mai
à l'Action de grâce.

IMPORTANT

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 20 juin, 11 juillet, 22 août,
19 septembre et 17 octobre 2022

Heure : 19h00 début de la séance ordinaire

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux de la Ville seront fermés le vendredi 24 juin,
le vendredi 1^{er} juillet et le lundi 5 septembre 2022

PÉRIODE DE VACANCES

Les bureaux de la municipalité seront fermés :
du 25 juillet au 5 août 2022 inclusivement.
Nous serons de retour le 8 août 2022.

LAMPADAIRE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout
lampadaire de rue qui semble défectueux en téléphonant
à l'Hôtel de Ville ou en remplissant le formulaire sur le site Internet
de la Ville. Veuillez prendre note qu'un délai est à prévoir pour que
les travaux soient effectués.

BIENVENUE CHEZ NOUS

Une chronique sur les activités de la municipalité est
diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi
du mois à 15h30 et 18h30, soit le : 28 juin, 26 juillet,
23 août, 27 septembre et 25 octobre 2022.

COMPTES DE TAXES | DATES DE PAIEMENT

Troisième versement : 15 août 2022

Quatrième versement : 14 novembre 2022

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES | COMPTE DE TAXES

Comme les comptes de taxes sont produits en début
d'année, vous ne recevrez pas un nouveau compte à votre nom,
à la suite de l'acquisition de votre propriété.

Votre notaire doit vous informer des montants des taxes
à payer et des échéances pour l'année en cours. Si tel
n'est pas le cas, veuillez communiquer avec la Ville de
Saint-Joseph-de-Sorel. Si des soldes de taxes demeurent
impayés sur l'immeuble, vous en serez responsable en tant que
nouveau propriétaire.

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec — appel de service 310-4141 ou *4141
Travaux publics (urgence) 911
(bris d'aqueduc, égout, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel 450 743-2703
www.mrcpierredesaurel.com | mrc@pierredesaurel.com

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

Garage municipal, voirie 450 743-4572
Aréna (loisirs) 450 743-3205
Piscine 450 742-1602
Local des 3 âges 450 743-5431
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel . . . 450 743-7087
Centre animalier Pierre-De Saurel 450 746-7272



VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL